



Cumul regime ,assurance , majoration

Par **retraire95**, le **08/01/2010** à **14:29**

Bonjour,rrnAyant travaillé 3 trimestres au regime MSA et 160 trimestres au régime général .Je souhaiterai savoir si ce dernier (le regime général) prend en compte les 3 trimestres MSA pour calculer ma durée d'assurance c'est à dire 163 trimestres au lieu de 160 tout régimes confondus?rrnPar ailleurs j'ai élevé ma fille handicapée à 80 pourcent depuis sa naissance jusqu'a son décès en 2005 ai-je droit à une majoration de trimestre à la CNAV et retraite complémentaire?rrnEnfin j'ai 3 enfants poursuivant des études supérieures ai-je droit à une aide ou majoration en retraite CNAV et complémentaire?rrnMerci pour vos réponses qui me seront d'une précieuse aide.rnrnCordialement,rrnJean Paul.

Par **Cornil**, le **10/01/2010** à **17:18**

Bonjour Jean-paulrrn1) Oui, chacun des 2 régimes prend en compte les trimestres effectués dans l'autre pour apprécier le droit à retraite à taux plein, mais ensuite un deuxième coefficient liquide la retraite dans chaque régime proportionnellement aux périodes cotisées dans chacunrrn2) Non, en tant que mâle, tu n'as de toute façon pas droit légalement aux majorations de durée d'assurance pour enfants, quels qu'ils soient, réservées aux femmes. Mais cette question fait l'objet d'un grand débat jurisprudentiel voir notamment <http://www.dossierfamilial.com/forums/trimestres-enfants-peres-et-meres-meme-avantages-t6266.html>rrn3) L'existence d'enfants poursuivant des études supérieures ne donne aucun droit supplémentaire. Cependant le fait d'avoir élevé au moins 3 enfants te donne droit à une majoration du montant de la retraite CNAV et de MSA de 10% , car celle-ci n'est pas réservée aux femmes (CSS L351-1-12 et R351-30) . A une majoration de retraite ARRCO de 5% par enfant encore à charge (étudiant: - 25 ans) ou (exclusif) une seule majoration de 5% pour les 3 enfants si plus à charge. A une majoration de Retaite AGIRC de 8% +4% par enfant élevé

au-delà de 3 (y compris ta fille handicapée décédée si elle a vécu au moins 9 ans).
Bonne année 2010
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)